

Charte AMAP Guérin

4 mai 2012

L'AMAP Guérin respecte la charte générale des AMAP et les principes fondateurs de l'agriculture paysanne.

www.reseau-amap.org

Nous, les Amapiens de Guérin, nous lançons collectivement dans l'aventure de l'AMAP pour expérimenter, développer et promouvoir les principes suivants:

- **la recherche d'autonomie vis à vis de l'industrie agro-alimentaire,**
(producteurs industriels de semences, d'intrants -surtout chimiques- et d'alimentation pour animaux, fabricants de machines agricoles, spéculateurs fonciers, banques, subventions productivistes, coopératives agricoles et centrales d'achat imposant des prix injustes, grande distribution, marges abusives, packaging et marketing inutiles) au profit d'une agriculture paysanne à échelle humaine, génératrice d'emploi agricole, de vie sociale en milieu rural, d'entraide, de mutualisation, de développement territorial harmonieux, de biodiversité, de faune et de flore sauvages.
- **la proximité entre producteurs et consommateurs de produits agricoles**
 - . proximité géographique pour minimiser le coût environnemental et économique du transport
 - . échanges autour des problèmes rencontrés dans la production agricole (économiques, écologiques, sociaux, humains ...) et des méthodes utilisées pour les résoudre
 - . écoute et prise en compte des contraintes de la production et des souhaits des consommateurs
- **la convivialité autour de l'alimentation et la participation à la vie du quartier**
 - . rencontre hebdomadaire des adhérents et producteurs, à l'occasion de la distribution des paniers
 - . échanges avec le Patronage Laïque Guérin, participation aux activités du PL, don de produits en surplus en fin de distribution
- **le soutien mutuel des producteurs et des consommateurs associés au projet**
 - . soutien financier aux producteurs, à travers la régularité des achats (abonnements) et l'avance de trésorerie (pré-paiement)
 - . soutien technique aux producteurs, à travers des coups de main dans les champs (chantiers participatifs)
 - . soutien pédagogique aux consommateurs, à travers des visites de fermes, conseils pour le jardinage, transmission de savoir-faire agricoles
- **le système de garantie et d'amélioration participatif**
 - . rendez-vous annuel de l'assemblée générale de l'AMAP (les producteurs compris) pour faire le bilan de l'année écoulée et fixer de nouveaux objectifs pour l'année qui suit, dans le but d'améliorer collectivement les pratiques professionnelles et associatives (volume de production, prix, logistique, communication, transmission, critères sociaux, environnementaux, etc.)